

BULLETIN D'INSCRIPTION ET FICHE DE RENSEIGNEMENTS INTERPRETES – TRADUCTEURS 2026

Civilité : ☐ M. ☐ Mme

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : VILLE :

Tél. : Fax : Mob.

E-mail : Date et signature :

Cour d'appel dont vous dépendez :

Rubrique d'inscription à la Cour d'appel :

☐ H1 – Interprétariat

☐ H2 – Traduction

En :

En :

.....

.....

.....

.....

Souhaite participer aux sessions précisées au document annexé

Joint un règlement,

Par chèque établi à l'ordre de « Centre de Formation des Experts »,

Ou par virement RIB : Crédit Mutuel – IBAN : FR76 1027 8073 2900 0207 7480 168 – BIC CMCIFR2A

☐ **Membre de la Compagnie des Experts de Lyon**
☐ **Membre de la Compagnie des Experts de Grenoble**
☐ **Membre de la Compagnie des Experts de Chambéry**
☐ **Membre de la Compagnie des Experts de Riom**

Session 35 € l'unité

.....sessions à 35 €, soit

☐ **Non Membre de la Compagnie des Experts de Lyon, Grenoble, Chambéry, Riom**

Cour d'appel dont vous dépendez.....

Session 60 € l'unité

.....sessions à 60 €, soit

Possibilité de ne joindre qu'un premier versement de 35 € ou 60 €, et de régulariser ensuite au fur et à mesure des séances

NOM

Prénom Date et signature :

Souhaite s'inscrire aux sessions de formation suivantes :

(cocher les cases correspondantes)

FORMATION INITIALE		
LA JUSTICE FRANÇAISE – SON ORGANISATION – SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT		
Organisation de la justice en France	Mercredi 11 mars 14h00 / 17h00	☐
Expertise en matière civile	Lundi 16 mars 14h00 / 17h00	☐
Expertise en matière pénale	Lundi 23 mars 14h00 / 17h00	☐
Organisation des juridictions consulaires	Mardi 31 mars 14h00 / 17h00	☐
Présentation de l'ordre administratif	Mardi 23 juin 14h00 / 17h00	☐
LES MISSIONS DE L'EXPERT		
Relation de l'expert	Mercredi 22 avril 14h00 / 17h00	☐
La conduite des réunions d'expertise	Mercredi 29 avril 14h00 / 17h00	☐
Le rapport d'expertise	Jeudi 7 mai 14h00 / 17h00	☐
Dires et réponses aux dires	Jeudi 21 mai 14h00 / 17h00	☐
TRONC COMMUN		
Documents type de l'expertise et honoraires de l'expert	Mercredi 13 mai 14h00 / 17h00	☐
Médiation	Mercredi 27 mai 14h00 / 17h00	☐
La fraude documentaire / identitaire	Lundi 1 ^{er} juin 14h00 / 17h00	☐
Responsabilités et assurances de l'expert de justice	Mercredi 10 juin 14h00 / 17h00	☐
Les enjeux de la sécurité de l'information, de l'IA et de l'OSINT	Lundi 15 juin 14h00 / 17h00	☐
Outils de suivi de l'expertise	Mercredi 1 ^{er} juillet 14h00 / 17h00	☐
La facture électronique	Lundi 8 juin 14h00 / 17h00	☐

NOM

Prénom Date et signature :

Souhaite s'inscrire aux sessions de formation suivantes : (cocher les cases correspondantes)

FORMATIONS SPECIALISEES		
A. - AGRICULTURE -AGRO ALIMENTAIRE -ANIMAUX -FORETS		
La biologie du sol	A définir	
C. - BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS – GESTION IMMOBILIERE		
Visite CECOIA et CETIM effectif maximum 50 participants	Mardi 13 octobre 9h30 / 16h30	☐
Visite du laboratoire d'essais matériaux SIGMA BETON effectif maximum XX participants	A définir	
Troubles anormaux du voisinage	A définir	
La solitude de l'expert	Annulée	
Les règles de l'art	A définir	
D. - ECONOMIE - FINANCES - CALCULS PRÉJUDICIELS		
Les mesures de constatations et de consultation, modes alternatifs de l'expertise judiciaire ?	A définir	
E. - INDUSTRIE		
Visite de l'usine HERMES effectif maximum 20 participants	Mercredi 25 mars 9h00 / 12h00	☐
Visite de la société HRS effectif maximum 10 participants	Mercredi 30 septembre 14h00 / 17h00	☐
Visite de la société HRS effectif maximum 10 participants	Mercredi 7 octobre 14h00 / 17h00	☐
F. - SANTÉ – CRIMINALISTIQUE & SCIENCES CRIMINELLES		
L'évaluation des préjudices : des situations difficiles, des enjeux importants	A définir	
Expertises en CCI	A définir	
L'évaluation des troubles psychologiques et cognitifs	A définir	
L'état antérieur	A définir	
Les particularités de l'expertise chez l'enfant	A définir	
Les expertise pénales	A définir	
H. - INTERPRETES – TRADUCTEURS		
Informations pratiques - Déontologie	Vendredi 13 mars 14h00 / 17h00	☐
Analyse de la pratique 1 ^{ère} séance (uniquement pour les interprètes et pour les traducteurs qui pratiquent ponctuellement l'interprétariat, effectif maximum 15 participants)	Vendredi 20 mars 14h00 / 17h00	☐
Analyse de la pratique 2 ^{ème} séance (uniquement pour les interprètes et pour les traducteurs qui pratiquent ponctuellement l'interprétariat, effectif maximum 15 participants)	Vendredi 29 mai 14h00 / 17h00	☐
Analyse de la pratique 3 ^{ème} séance (uniquement pour les interprètes et pour les traducteurs qui pratiquent ponctuellement l'interprétariat, effectif maximum 15 participants)	Vendredi 25 septembre 14h00 / 16h00	☐
Analyse de la pratique 4 ^{ème} séance (uniquement pour les interprètes et pour les traducteurs qui pratiquent ponctuellement l'interprétariat, effectif maximum 15 participants)	Vendredi 20 novembre 14h00 / 16h00	☐
Les JRS (Juridictions Inter-régionales Spécialisées)	A définir	
Commissions rogatoires internationales / Entraide pénale internationale	A définir	
Atelier traduction Français-Anglais (obligation d'être inscrit sur la liste de la Cour d'appel dans la langue de travail, effectif maximum 15 participants)	Mercredi 25 novembre 14h00 / 17h00	☐
Atelier traduction Français-Arabe (obligation d'être inscrit sur la liste de la Cour d'appel dans la langue de travail, effectif maximum 15 participants)	Vendredi 16 octobre 14h00 / 17h00	☐